## FINLANDE

Les exportations canadiennes vers la Finlande se sont chiffrées à \$31 millions en 1978. Près de 35% des produits industriels canadiens actuellement exportés vers la Finlande entrent déjà en franchise de droit et quelque 22% sont assujetis à des droits inférieurs à 10%. La réduction tarifaire moyenne consentie par la Finlande sur les biens canadiens passibles de droits sera d'environ 30%. Des exportations canadiennes de près \$6 millions profiteront de ces concessions. Les réductions toucheront le ruban de papier gommé et le carton, dont les droits passeront de 12.5% à 5%, le matériel de friction pour les freins et les embrayages, de 5% à 3.2%, les scies à chaîne et les pièces, de 7.5% à 3%, les chaînes de scies, de 5%à 2%, les motoneiges, de 8% à 5.3%, les patins à glace, de 7.5% à 6.2%, et les boyaux artificiels à saucisses, de 7.5% à 5.1%.

Dans le secteur de l'agriculture, les concessions les plus importantes, du point de vue du Canada, sont celles qui touchent les pommes, qui feront l'objet d'une réduction tarifaire de 60% pendant la période allant du 12 décembre au 28 février, les droits de douane passant de 15% à 7.7%, et le tabac, où les droits de douane seront éliminés.

## SUISSE

Les exportations canadiennes en Suisse représentaient \$108 millions en 1978. Plus du tiers des exportations canadiennes vers la Suisse, selon les données de 1976, bénéficieront d'un accès amélioré. La viande, les crevettes et les homards feront l'objet de réductions tarifaires d'entre 10 et 20%. Les concessions relatives aux positions industrielles comprendront, notamment, la pellicule en cellulose (qui passera de 40 FS à 20 FS), les gants en cuir (de 300 et 700 FS à 205 et 450 FS), le bois reconstitué (de 15 FS à 7 FS), la pâte blanchie (de 50 FS à 0.2 FS), le papier-journal (de 20 FS à 12 FS), le magnésium brut (de 50 FS à 28 FS), les chaussures auxquelles sont fixés les patins (de 150 FS à 96 FS), et les cathodes et les tubes électroniques (de 200 FS à 100 FS). Ces droits portent sur un poids brut de 100 kg.

## AUSTRALIE ET NOUVELLE-ZELANDE

En Australie, on accordera des réductions tarifaires sur ce qui représentait quelque \$15 millions de la valeur des principales exportations canadiennes en 1978. Elles se situent principalement dans le secteur industriel et toucheront notamment les produits suivants: les tracteurs à roues (dont les droits, se situant entre 7.5 et 55%, baisseront à entre la franchise et 40%), les moteurs de hors-bords (de 25% à 11%), les scies à chaîne (de 42% à 26%) et les moteurs d'aéronefs (d'entre 27.5 à 55%, qu'ils étaient, à la franchise de droits. Dans le secteur des produits de la pêche, on a éliminé le droit de douane imposé sur les coquillages, une position canadienne susceptible d'être exportée davantage.